

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE

Séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière, tenue le mardi 16 février 2010, à compter de 19 h, au Centre administratif, sous la présidence de M. Stéphane Audet.

Sont présents :

- M^{mes} Esther Bouchard
Maude Desjardins
Josette L.-Morin
Lyne Trudeau
- MM. Stéphane Audet
tous commissaires formant quorum
- M^{mes} Claudine Gagnon, commissaire parent au secondaire
Valérie Villeneuve, commissaire parent au primaire
- MM. Pierre-Yves Béland, directeur général adjoint
Christian St-Gelais, secrétaire général

Est absent :

- M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Christian St-Gelais, secrétaire général, exerce la fonction de secrétaire du Comité exécutif.

— **ORDRE DU JOUR**
ADOPTION
RÉSOLUTION CE/2010-02-16/12

Il est proposé par M^{me} Josette L.-Morin
Et résolu à l'unanimité

QUE soit accepté l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière constitué des sujets suivants :

1. **PRÉLIMINAIRES**
 - 1.1 Ouverture de la séance.
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2009.

2. DÉCISION

- 2.1 Période de vacances annuelles pour l'ensemble du personnel.
Document 08/09-02

3. INFORMATION

- 3.1 Prochaine séance ordinaire du Comité exécutif, le mardi 16 mars 2010 à 19 h.

— **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 OCTOBRE 2009** **ADOPTION** **RÉSOLUTION CE/2010-02-16/13**

ATTENDU QUE l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que l'article 170 s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, au comité exécutif;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CE-98/99-6, dûment adoptée lors de la séance tenue le jeudi 2 juillet 1998 et conformément au 2^e alinéa de l'article 170 de la susdite loi, le Comité exécutif a dispensé le secrétaire général et secrétaire du Comité exécutif de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière du 20 octobre 2009 a été expédié à chacun des membres dudit comité dans les délais prévus au 2^e alinéa de l'article 170 de la susdite loi;

En conséquence;

Il est proposé par M^{me} Lyne Trudeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la Commission scolaire De La Jonquière, compte tenu de la dispense décrite ci-dessus, accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 20 octobre 2009.

ADOPTÉ

— **VACANCES ANNUELLES 2010** **PÉRIODE DE FERMETURE** **RÉSOLUTION CE/2010-02-16/14**

ATTENDU la période de fermeture obligatoire pour les vacances annuelles;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Association des cadres scolaires du Québec, le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Saguenay et le Syndicat du personnel de soutien scolaire De La Jonquière;

ATTENDU QUE durant ladite période, les membres du personnel devront prendre 10 jours de leurs vacances annuelles;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Maude Desjardins
Et résolu à l'unanimité

QUE du 18 au 31 juillet 2010 inclusivement, les écoles, le Centre de formation professionnelle Jonquière, le Centre de formation générale des adultes, le Centre des services aux entreprises et le Centre administratif de la Commission scolaire De La Jonquière soient fermés.

ADOPTÉ

— **INFORMATION**

La prochaine séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière se tiendra le mardi 16 mars 2010, à 19 h.

— **SÉANCE**

LEVÉE

RÉSOLUTION CE/2010-02-16/15

Il est proposé par M^{me} Lyne Trudeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière soit levée.

ADOPTÉ

La séance est levée à 19 h 11.

La personne qui préside

Secrétaire du Comité exécutif
